

Sommaire



● La lettre du Maire	2
● Les Finances de la Commune	4-5
● Les travaux réalisés en 2014-2015	6-7
● Maîtrisons nos plantations	8
● L'Agence de l'Eau	9
● Urbanisme	10 à 12
● Le nouveau site internet de la Mairie	13
● Les évènements de l'année à Menthon	14 à 17
● Menthon en 1915	18
● La vie scolaire	19 à 25
● La vie associative	26 à 35
● A l'honneur : notre batterie fanfare "L'Echo des Dents de Lanfon"	36



La lettre du Maire

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est en cours d'adoption et devrait être promulguée d'ici quelques semaines.

Cette loi concerne tous les échelons de l'organisation territoriale de notre Pays et en particulier le couple Communes-Intercommunalités.

Après bien des discussions, le seuil plancher des intercommunalités a été fixé à 15.000 habitants. La Commission départementale de coopération intercommunale présidée par M. le Préfet de la Haute-Savoie va devoir reprendre ses travaux et proposer dès l'automne une nouvelle carte intercommunale en Haute-Savoie qui devra être adoptée d'ici le 31 mars 2016 pour entrer en application le 31 décembre 2016. Pour ma part, je considère que ce seuil de 15.000 habitants est trop faible et qu'il devrait davantage prendre en considération le périmètre de l'unité urbaine, du bassin de vie et des schémas de cohérence territoriale.

Les quatre Communes de la Communauté de Communes de la Tournette (C.C.T.) sont donc directement concernées puisque ne totalisant qu'un peu plus de 6.500 habitants.

Dans le projet de regroupement des intercommunalités qui sera prochainement présenté par M. le Préfet, notre territoire de cette rive du lac (la C.C.T.) rejoindra d'ici fin 2016 la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A). Il en sera de même pour d'autres Communautés de Communes du Bassin Annécien.

De nombreuses réunions des présidents des 10 intercommunalités du grand bassin annécien se tiennent depuis plusieurs mois pour préparer cette évolution ; sans pour autant qu'in fine ces 10 intercommunalités se regroupent dès le 31 décembre

2016 : Communauté d'Agglomération d'Annecy, Communautés de Communes de la Tournette, des Vallées de Thônes, du Pays de Faverges, de la Rive Gauche du Lac, du Pays d'Alby, du Canton de Rumilly, de Fier et Usses (Sillingy-La Balme de Sillingy), du Pays de Cruseilles et du Pays de Filière (Thorens-Glières). Cependant l'évolution est en cours.

Ce grand territoire (plus large que le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale du seul Bassin Annécien) correspond au bassin de vie des habitants de nos 10 intercommunalités.

Ce regroupement des intercommunalités et, en ce qui nous concerne, l'entrée de la C.C.T. dans la C2A va entraîner un certain nombre de modifications quant aux compétences exercées par la Commune et par la C2A et quant à l'affectation de certains agents territoriaux qui pourraient devoir rejoindre la C2A. Nous devons donc nous préparer à des transferts de compétences de la C.C.T. à la C2A mais aussi de la Commune à la C2A. Ce travail sur les compétences ainsi que celui relatif aux incidences financières et fiscales est déjà bien avancé et a été présenté à l'ensemble des conseils municipaux des quatre Communes de la C.C.T. Il sera finalisé dès l'adoption définitive de la loi NOTRe.

Cette réforme territoriale (qui concerne également le couple Département - Région) s'inscrit dans un contexte de contrainte budgétaire durable qui doit conduire à une nouvelle rationalisation territoriale. Le défi est de trouver une organisation territoriale qui soit adaptée aux réalités actuelles et à venir.

Certains objecteront la perte de proximité mais que faut-il entendre aujourd'hui par proximité ? Est-ce le seul lieu de résidence ou ne faut-il pas prendre également en

compte le lieu de l'activité professionnelle, le lieu de scolarisation des enfants à partir de la classe de 6^e, le lieu de consultation des spécialistes médicaux ou de soins hospitaliers publics ou privés, le lieu d'exercice d'activités culturelles ou de fréquentations d'un certain nombre d'équipements sportifs ou de commerces autres que les commerces de première nécessité ?

Tels sont les enjeux des années à venir et les nouvelles intercommunalités seront des structures de proximité. Nos prédécesseurs n'ont-ils pas déjà eu cette vision beaucoup plus large que la simple vision communale en créant, dès 1957, le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy pour gérer à la fois l'assainissement et le traitement des ordures ménagères ?

Ce n'est qu'avec le départ à la retraite d'ici quelques années d'une forte tranche d'âge de fonctionnaires territoriaux et la mise en place de réels schémas de mutualisation des moyens humains, techniques et financiers que nos collectivités pourront réaliser des économies de frais de structures. Le contexte actuel des finances publiques conduira très vraisemblablement à ne sélectionner que les dépenses d'investissement les plus efficaces et donc, dans bien des cas, des dépenses pensées et réfléchies à un échelon supérieur à l'échelon communal.

Les mois à venir et l'année 2016 devraient donc être très importants pour l'avenir de notre Commune de Menthon-Saint-Bernard. Moi-même et l'ensemble du conseil municipal veillerons à défendre notre spécificité de vie de village tout en étant conscients de la nécessité d'évoluer.

Antoine de MENTHON

Maire
de MENTHON-SAINT-BERNARD

Les Finances de la Commune

Dans sa séance du 9 mars 2015 le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs.

Dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat mais surtout d'accroissement des charges imposées aux communes, les élus ont affirmé leur volonté de maîtriser au mieux l'évolution des finances de la commune pour les années à venir, tout en maintenant une politique dynamique d'investissements.

Le Budget de Fonctionnement

Depuis 2011, les dépenses imposées par l'Etat s'amplifient ; en 2015, ce ne sont pas moins de 98 000 € de charges supplémentaires que la commune doit financer :

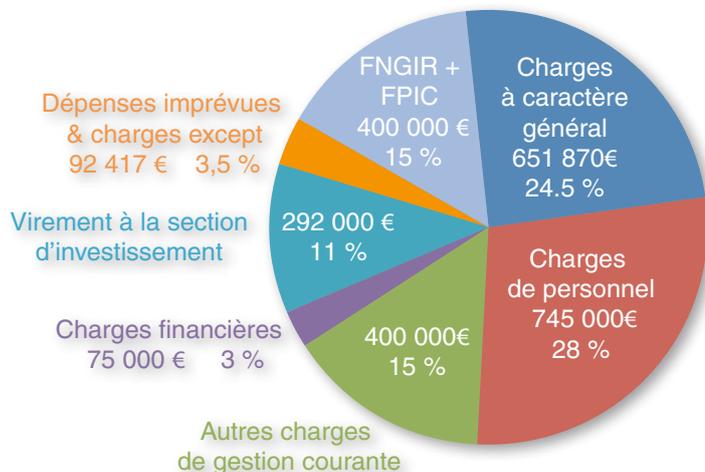
- augmentation de la contribution communale au Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (20 000 € en 2012, 52 000 € en 2013, 91 000 € en 2014 et 126 000€ en 2015 sous réserve de la loi de finances rectificative de l'été 2015) ;
- diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement d'environ 50 000 € par an jusqu'en 2017 ;

- mise en place des activités périscolaires (coût de 40 000 € en année pleine) ;
- augmentation drastique et imprévue des redevances d'occupation du domaine public fluvial ;
- diminution voire suppression de diverses compensations jusqu'ici reversées par l'Etat (Fonds de Compensation de la TVA, compensation de la Taxe d'Habitation...).

Le Budget Principal s'équilibre en section de fonctionnement à 2 656 287,86 € ; un certain nombre de mesures ont dû être prises afin de respecter son équilibre ; celles-ci se traduisent par une légère augmentation des impôts locaux (+ 2 %), une répartition plus qualitative des subventions allouées aux associations et une maîtrise toujours plus attentive des dépenses de fonctionnement.

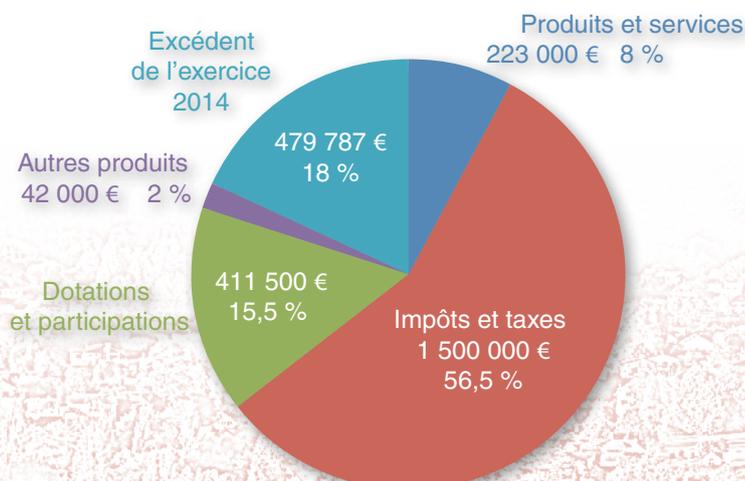
Dépenses de fonctionnement

2 656 287 €



Recettes de fonctionnement

2 656 287 €



Budget principal 2015

Les Finances de la Commune

Les investissements

La consolidation des budgets d'investissements (Budget Principal, Budgets annexes de l'eau et des activités commerciales) se monte à 1 710 000 € traduisant le souci des élus de continuer à maintenir nos équipements à un bon niveau de qualité et préparer l'avenir de notre territoire. Ainsi cette année, les principales dépenses porteront sur la poursuite de l'aménagement du chemin des Trappes, l'installation d'un abribus dans le centre du village, la réfection des toilettes publiques au club nautique, la réfection du filet de mise à l'eau du slipway, la réfection des bouées de la plage et du périmètre de protection de la station de pompage du lac, la pose de compteurs divisionnaires pour contrôler notre réseau d'eau potable...

Par ailleurs plusieurs dossiers mis en chantier cette année engagent la Commune au-delà de cet exercice : la nouvelle élaboration du PLU, l'installation prochaine des écoles privées à proximité de l'école du Clos Chevallier nécessite une étude d'aménagement et de sécurisation des véhicules et des piétons empruntant l'ensemble de ce secteur et enfin, la finalisation du projet de reconstruction de la buvette de la plage dont l'exploitation dans ses nouveaux locaux est prévue dans les 2 ans à venir.

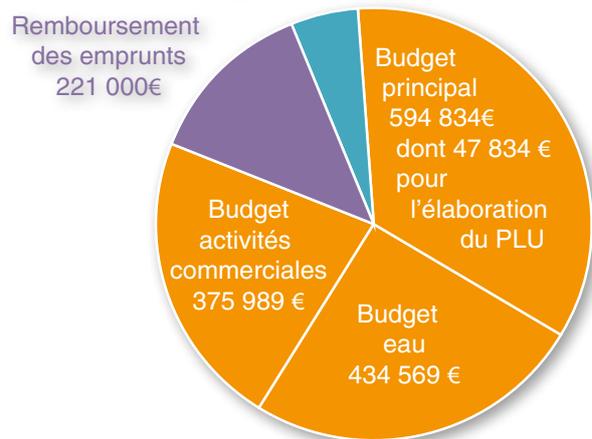
Anne Hudault,
Maire-Adjointe chargée des Finances

Budgets 2015 Cumulés

1 710 000 €

Dépenses d'investissement

Soldes de l'exercice
2014 : 84 165€

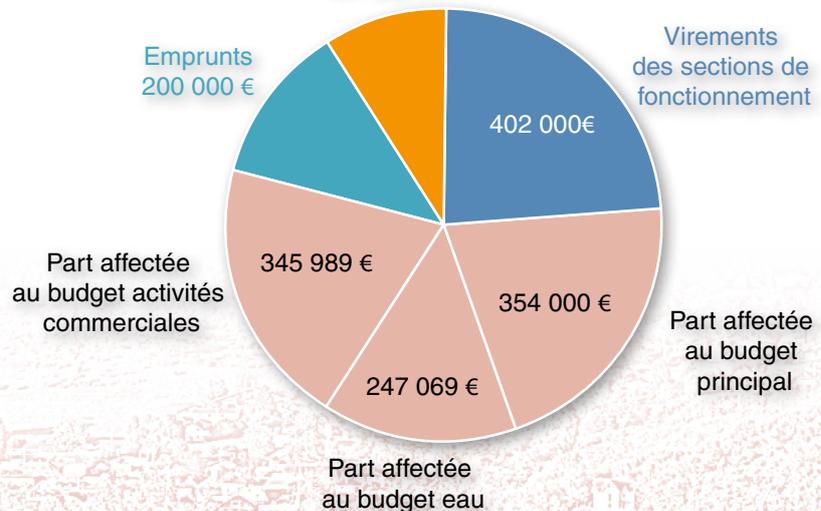


Budgets 2015 Cumulés

1 710 000 €

Recettes d'investissement

Subventions Dotations
Amortissements
161 500 €



Les travaux réalisés en 2014-2015

TRAVAUX REALISÉS :

Rénovation d'un appartement communal

Afin de pouvoir loger décentement les saisonniers employés par la commune durant l'été, la commune a demandé au chantier d'insertion de la CCVT (Communauté de Communes de la Vallée de Thônes) de procéder au rafraîchissement de l'appartement situé au centre du village. Les travaux consistaient en ponçage, peintures et remplacement d'un lino et d'une cabine de douche.

Réparation des toilettes publiques

Les toilettes situées sous le bâtiment de la Poste ont été régulièrement et sérieusement détériorées par des actes gratuits de vandalisme. Nous avons donc choisi de les fermer durant l'hiver et de les réparer pour la saison touristique.

Reprise de la voirie communale

L'entreprise EUROVIA, retenue pour quatre ans, a procédé en juin, comme l'année dernière, à la reprise de

portions de chaussée et de mise en conformité avec les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Et, tout au long de l'année, les membres des services techniques nettoient, réparent, tondent, déneigent, fleurissent, taillent, bétonnent, creusent, rebouchent, balayent, redressent et remplacent les panneaux de signalisation, vident les poubelles, vérifient les canisacs, entretiennent le réseau d'eau potable, bâtiments et espaces communaux et intercommunaux (situés sur le territoire de Menthon), relèvent les compteurs d'eau, fleurissent et nettoient les cimetières, bref, entretiennent jour après jour la commune quels que soient le temps et la saison.

RÉSEAU D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

Le remplacement des quelques conduites en plomb subsistant sur la commune, principalement dans les hameaux, se poursuit.

De nouveaux compteurs sont régulièrement installés (remplacement de compteurs défectueux, division de maison, constructions neuves).

De nombreuses fuites ont été résorbées durant l'année, route du Clos Don Jean, route des Côtes, route du Port, route de Ramponnet, rue Saint-Bernard, route de Talloires et passage des Fleurs...

Cette année, deux très grosses fuites ont été détectées et réparées par les employés des services techniques

sous la rue Saint-Bernard qui traverse le village. Ces travaux qui nécessitaient une coupure de circulation ont été réalisés de nuit avec mise en place d'une déviation par Bluffy. Grâce à ces travaux, nous avons vu, avec beaucoup de satisfaction, le rendement de notre réseau d'eau potable passer de 45 % à 76 %.

VOIE VERTE

Les travaux de la voie verte réalisés par le Conseil Départemental (ex- Général) sur le territoire de Menthon sont terminés et la voie a été inaugurée le 10 juillet. L'enfouissement des lignes électriques, la reprise de l'éclairage public, la création d'un trottoir et la reprise du réseau de distribution d'eau potable ont été financés par la commune.

L'effondrement d'un volume de terre qui s'est produit sur la voie verte le samedi 2 mai lors de très fortes pluies a été résorbé par les services du Conseil Départemental et les plantations éviteront qu'un tel phénomène ne se reproduise.



Les travaux réalisés en 2014-2015



Les travaux se poursuivront logiquement chemin des Trappes, les derniers poteaux seront enlevés lors de la deuxième tranche qui commence à l'automne. Nous remercions d'ores et déjà les habitants des Trappes et du Mont-Baret pour leur patience à l'occasion de ces nouveaux travaux faits pour améliorer leur cadre de vie.



LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux réalisés la semaine du 15 juin sur la route départementale qui va du Col de Bluffy au hameau des Moulins à Menthon concernaient la pose de fourreaux destinés à recevoir la fibre optique.

Ces travaux ont pour vocation de rendre les connections à Internet beaucoup plus rapides et pérennes. Cependant ce résultat ne sera pas immédiat puisqu'il nécessitera que les travaux se prolongent en direction de chaque quartier.

Le planning global a comme échéance fin 2018 pour cette première phase, qui, rappelons-le, ne concerne au maximum que 49 % des ménages, avec une moyenne garantie par EPCI de 31 %. Quant aux entreprises, hôtels, établissement publics (en particulier enseignement), etc., l'objectif est de les desservir à 90 % à la même échéance.

La seconde phase, qui pourra aller jusqu'en 2028, n'est pas encore engagée. A ce jour, nous ne pouvons pas vous donner beaucoup plus d'in-

formations sur la suite des travaux ; l'étude de réalisation n'est pas faite et même le tracé n'est pas certain, compte tenu des dernières modifications nées des contraintes réglementaires qui viennent d'évoluer (augmentation de la densité des armoires de "distribution" sur le territoire).

La question est souvent posée de savoir pourquoi cet accès par Bluffy alors qu'il semblerait logique que la



fibre arrive d'Annecy via Veyrier ? Parce que la priorité du SYANE (Syndicat des Energies et le l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie) est donnée aux secteurs à forte activité économique ; ainsi, en provenance de Faverges, la priorité a été donnée à la zone économique d'Alex.

Pour ce qui concerne le financement, les travaux sur le domaine public (le réseau principal et la desserte jusqu'à la limite du domaine privé) sont financés par des fonds publics pour moitié, complétés par des emprunts pour l'autre moitié. Les EPCI y contribuent entre autres.

Un fois relié, chacun paiera son branchement (comme en électricité) en fonction des distances et de la difficulté éventuelle, et via une colonne montante pour les collectifs ; et paiera ensuite son abonnement au fournisseur d'accès.

Emmanuelle Follin-Arbelet,
Maire-Adjointe chargée
de l'environnement,
du cadre de vie et des travaux

Maîtrisons nos plantations

L'environnement paysager de Menthon-Saint-Bernard a bien évolué durant un siècle. De la vigne au pâturage, puis à l'implantation de propriétés individuelles, les ceps ont laissé place à une végétation diverse composée d'arbustes, de haies et d'arbres d'essences différentes.

Cette métamorphose progressive s'explique chronologiquement par des événements tels que : les causes de la maladie de la vigne (le phylloxéra), et par conséquent, la mutation de l'activité vinicole à celle de l'agriculture, l'exploitation de la source, la découverte des plaisirs de la baignade, l'avènement du tourisme.

De la construction du Parc de Presles à l'urbanisme actuel, de Menthon-Les-Bains à Menthon-Saint-Bernard, que de plantations.

Lorsque l'on se promène sur les hauteurs de Menthon-Saint-Bernard, depuis le château vers Ramponnet, vers la croix de Marcoran ou en montant vers le Roc de Chère, nous pouvons apprécier un point de vue très champêtre ou très bucolique : le lac, la montagne et la végétation dans laquelle s'intègre discrètement l'urbanisme. De quoi satisfaire les contemplateurs, les amateurs de peinture ou de photo.

Si ce spectacle paradisiaque nous ravit, nous devons aussi prendre conscience de la nécessité de le préserver.



Cela passe par la maîtrise du volume et de la hauteur de nos haies, de nos arbres. La taille et l'élagage représentent des actes naturels d'entretien et de nettoyage. Ils contribuent à l'amélioration de nombreux facteurs et au respect des lois qui régissent la plantation de nos végétaux.

Le premier des facteurs concerné, c'est évidemment la santé de nos végétaux. Une taille ou un élagage approprié favorise une croissance homogène et harmonieuse. Certains arbres plantés trop près les uns des autres s'étouffent aujourd'hui mutuellement. Ils s'étiolent, se décharnent, perdent ainsi de leur superbe et meurent lentement.

Et puis l'entretien de nos espaces verts et boisés favorise l'image que nous voulons donner de nous-même et de notre commune.



Intervient ensuite la sécurité, d'abord pour le propriétaire, puis le voisinage et enfin les citoyens. Souvenons-nous des dégâts de la tempête de 1999, et notamment de la chute de l'énorme conifère de la propriété "L'Eau Vive". Et plus récemment, le 15 mai dernier, une grosse branche du marronnier des "Charmilles" est tombée sur la route départementale interrompant la circulation pendant quelques heures.

En cette période de repousse, nous constatons que la circulation des



piétons sur certains trottoirs est fortement gênée. Autre risque pour les piétons ou les voitures : les épines de conifères. Elles peuvent être à l'origine de glissade ou de dérapage.

Soyons également conscient des nuisances que produisent des arbres dont la hauteur n'est pas maîtrisée. Leur croissance masque progressivement le soleil. La chute des feuilles génère l'encombrement des chéneaux et des tuyaux de descente. Les chatons des bouleaux s'envolent comme des confettis et s'invitent, sans y être conviés, jusque dans les habitations. Et inconvenient moins connu, les grands arbres forment un écran aux ondes hertziennes.

Enfin, l'article 671 du Code Civil fixe les règles suivantes : Il est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres** ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**.

En cas de non-respect de ces règles, c'est l'article 673 du Code Civil qui s'applique.

Même si des règles existent, gardons à l'esprit que la meilleure des règles demeure le bien vivre ensemble, et si nous respectons "Dame Nature" elle nous le rendra bien.

L'Agence de l'Eau



En payant votre facture d'eau, vous protégez l'eau

14 % du montant de votre facture d'eau est un impôt de solidarité pour l'eau. Il permet que chaque Français où qu'il soit ait un accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Concrètement vous payez sur votre facture 0,043 c€ par litre d'eau du robinet qui est confié à une caisse de solidarité appelée « agence de l'eau », établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle le réinvestit en subventions aux collectivités pour traiter les eaux usées et mettre aux

normes les stations d'épuration (157 M€/an), renouveler les réseaux d'eau potable fuyards et économiser l'eau (44 M€/an), protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates (48 M€/an), restaurer le fonctionnement naturel des rivières (69 M€/an) pour que l'eau reste bonne.

Grâce à cette fiscalité sur l'eau,



le parc des **stations d'épuration** des grandes villes est désormais **aux normes**, ce qui a permis de diviser par 10 en 20 ans la pollution des rivières par les rejets domestiques. Les efforts portent maintenant sur les stations d'épuration des communes rurales.



des **aides sont données aux agriculteurs** pour arrêter les pollutions par les pesticides et les nitrates dans les zones où est puisée l'eau naturelle pour faire de l'eau potable.



les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges, seuils qui barrent le cours d'eau) sont détruits pour **redonner à la rivière un fonctionnement naturel**, ce qui améliore l'eau.



Au total, la qualité des rivières progresse. Ces 4 dernières années, 16% des rivières ont gagné une classe de qualité et les poissons reviennent.

En 3 ans, les jeunes anguilles ont été multipliées par 6 dans l'étang du Vaccarès en Camargue ; une centaine d'aloses ont été à nouveau vues pour la 1^{ère} fois en 2013 dans le Gardon (premier affluent aval du Rhône). A Lyon, 17 espèces de poissons ont à nouveau franchi le Rhône grâce à une rivière artificielle créée en 2013 pour contourner le barrage de Jons. Partout la baisse des pollutions profite aux poissons.

50% des rivières ne sont pas encore en bon état à cause des pollutions par les pesticides et des défigurations qu'elles ont subies.



Télécharger l'appli qualité rivière



www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site d'actualités sur l'eau

Urbanisme

Rappel historique et législatif

En 1992, la commune a approuvé la révision n° 2 de son Plan d'Occupation des Sols, qui datait de 1983. Par une délibération du 14 mai 2007, le Conseil Municipal a prescrit la révision de son Plan Occupation des Sols (POS) et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), lequel a été approuvé par délibération du 14 novembre 2011. Suite à l'annulation de ce PLU par le Tribunal administratif en date du 13 novembre 2014, le POS datant de 1992 (et ayant fait l'objet d'une révision simplifiée en 2005 et de deux modifications en 2003 et 2005) est redevenu applicable.

Or ce document d'urbanisme n'est plus adapté aux diverses évolutions constatées ces dernières années, qu'elles s'expriment en termes de prescriptions législatives et réglementaires ou en termes de besoins pressentis aux échelles territoriales et communales.

Outre les lois Montagne et Littoral, applicables sur notre territoire communal, les années 90 ont vu la parution d'une profusion de textes (sur l'eau et l'assainissement, sur les paysages, sur

le renforcement de la protection de l'environnement, sur les risques, la loi d'Orientation Agricole...). Ces lois contribuent à la préservation de l'environnement et du cadre de vie auxquels nous sommes tous attachés, mais ont rendu les POS de plus en plus difficiles à appliquer, tant sur le plan technique, que sur le plan juridique.

En matière d'urbanisme, la loi la plus importante et la plus récente est la loi "**Solidarité et Renouveau Urbain**" (dite loi "**SRU**") du 13 décembre 2000. Complétée par la loi "**Urbanisme et Habitat**" (**U.H.**) du 02 juillet 2003, ces deux lois rénovent le cadre juridique des politiques urbaines. Ces lois allient pour la première fois, les questions d'urbanisme, de logement et de transport, dans une perspective de développement durable.

Dans la même perspective sont apparues les dispositions du Grenelle, dispositions exprimées dans les lois Grenelle 1 (**loi de programmation** du

3 septembre 2009) et Grenelle 2 (**loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)** du 12 juillet 2010). Ces lois ont comme objectifs en particulier, une gestion économe de l'espace par un suivi chiffré de la consommation d'espace et le développement des communications électroniques.

Récemment la loi pour un "**Accès au Logement et un Urbanisme rénové (ALUR)**" du 26 avril 2014, a pour objectif de "réguler les dysfonctionnements du marché, de protéger les propriétaires et les locataires, et de permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires".

Toutes ces lois rendent nécessaire une réforme d'ensemble des documents d'urbanisme existants en remplaçant (notamment) le POS par le PLU, ceci dans un nouveau cadre formel et procédural tout en respectant les prescriptions et les recommandations du SCOT.

Le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial (SCOT)

Le SCOT du Bassin Annécien a été approuvé le 26 février 2014. Notre commune appartient au SCOT. Pour les 63 communes de son territoire, le SCOT du bassin annécien donnent les grandes orientations à respecter dans les PLU puisqu'il s'impose. Ces orientations doivent permettre d'avoir un territoire :

- de qualité,
- d'accueil,
- des proximités,
- au fonctionnement fluide,
- aux ressources maîtrisées,
- d'application de la loi littoral.

De plus le SCOT donne les orientations pour le développement de grandes zones commerciales dans le Document d'**Aménagement Commercial (DAC)**.

Urbanisme

Le Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH s'impose aussi aux PLU. Un premier PLH a été approuvé en 2008 par la Communauté de Communes de la Tournette (CCT). Il est arrivé à échéance début 2014 et a permis de réaliser 38 logements aidés et d'en programmer 15 autres (dont 6 sont en démarrage de construction).

La CCT a délibéré le 18 février 2013 pour renouveler ce PLH et s'engager dans l'élaboration d'un deuxième PLH. Celui-ci a été arrêté en début d'année 2015 par le Comité de la CCT. Récemment il a été validé par le SCOT et devrait l'être par les services de l'Etat dans les prochaines semaines. Si tel est le cas, ce nouveau PLH devrait être exécutoire à l'automne 2015.

Cette démarche affirme la volonté de la CCT et des communes de poursuivre la mise en œuvre d'une politique de l'habitat volontariste et solidaire, adaptée au contexte et aux besoins locaux.

Ce deuxième PLH doit ainsi permettre, en cohérence avec le SCOT, de poursuivre le développement de l'offre de logements aidés, ainsi que de répondre à des besoins spécifiques tels l'accueil des saisonniers et des personnes âgées ou handicapées.

Il y a une forte progression de la demande locative aidée sur la CCT alors qu'il n'existe que très peu de logements disponibles à la location pour les ménages à revenus modestes/moyens, notamment les jeunes et les familles.

En prévoyant la réalisation de 21 logements aidés supplémentaires, ceci doit pouvoir répondre aux besoins du territoire, dans toutes leurs diversités : logements locatifs, logements en accession, réponse à des besoins spécifiques.

Les programmes de logements locatifs aidés se feront au plus près des centres-villages, des équipements et des services dans le cadre de petites opérations, avec une attention particulière à leur intégration urbaine et paysagère.

Les appuis financiers de la CCT ont largement contribué à la réalisation des objectifs du premier PLH, d'autant plus que la CCT est classée dans la zone la moins favorable du financement du logement social. Cet appui financier se poursuivra pour le second PLH, appui renforcé par la participation des

communes se faisant, par exemple, sous forme d'apport du foncier si l'opération est entièrement dédiée aux logements aidés.

Le PLH a aussi un rôle d'animation et de suivi en ce qui concerne l'habitat et le foncier : évolution de la production de logements, suivi de la programmation et de l'état d'avancement des projets de logements locatifs aidés, évolution de la consommation foncière dans la CCT, suivi de la demande locative sociale, suivi de la population des communes en mobilisant les données annuelles INSEE et le suivi des effectifs scolaires. Enfin le PLH doit aussi mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information sur les "bonnes pratiques et usages" dans le logement, en particulier sur l'amélioration des performances énergétiques.



La vocation du PLU

Le PLU est un document de planification. A ce titre il exprime le droit des sols sur notre commune.

Il sert de cadre de cohérence aux différentes actions d'aménagement que souhaite engager les élus.

Le PLU est également une occasion privilégiée pour :

- réaliser un diagnostic général et réaliste de la situation communale, débouchant sur une vision partagée des enjeux et des perspectives d'avenir,

- remettre à plat et actualiser l'ensemble des caractéristiques, sensibilités et tendances d'évolution de la commune, sur des thèmes divers : démographie, économie, urbanisation, équipements, environnement, paysages. De plus, cette analyse se fait à différentes échelles temporelles (court terme, long terme) et spatiales (échelle communale et intercommunale).

Le PLU doit respecter les dispositions législatives et réglementaires évoquées ci-dessus, mais aussi le principe général de préservation des grands équilibres, ainsi que les objectifs du développement durable.

Enfin le PLU doit être mis en cohérence et compatibilité avec les orientations du SCOT du Bassin Annécien.

Urbanisme

Le nouveau PLU pour notre commune

Le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS et l'élaboration du PLU par une délibération en date du 8 décembre 2014.

Pour notre commune les objectifs principaux sont les suivants :

- assurer la préservation de l'environnement, des espaces naturels, de la forêt, au regard des sensibilités écologiques et paysagères présentes sur la commune,
- mettre en valeur et protéger les espaces sensibles du littoral,
- prendre en compte les secteurs à risque définis au Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn),
- développer le dynamisme économique autour du tourisme, des loisirs, des commerces notamment le commerce de proximité, de l'artisanat, ceci avec une exigence de qualité et dans un souci de préservation et de valorisation des sites.
- préserver et maintenir l'agriculture,
- préserver et renforcer le centre-village et sa structuration urbaine en termes de logements, services, équipements, activités économiques, sociales, culturelles et espaces publics,

- diversifier l'offre de logements (individuels ou non) et assurer une mixité sociale et générationnelle de la population,
- développer le logement afin de préserver les emplois sur la commune et qui sont principalement dans le secteur tertiaire (tourisme, commerces) et l'artisanat.

En fait nous souhaitons élaborer un PLU qui permette, à l'échelle de notre village :

- **un développement équilibré tant générationnel et social pour la population, que pour ses activités économiques et de services,**
- **conserver notre remarquable cadre de vie en tenant compte des fortes sensibilités paysagères de notre village,**
- **garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère ainsi que l'insertion des constructions dans le milieu environnant,**
- **améliorer encore la qualité de vie par un bon niveau d'équipements (publics et privés).**

Pour plus d'informations :

Sur le SCOT : vous pouvez consulter son site : <http://www.scot-bassin-anne-cien.fr/>

Sur le PLH : dès que le nouveau PLH sera approuvé, son rapport de présentation sera accessible sur le site de la mairie.

Sur le PLU : en consultant le site de la mairie : <http://www.menthon-saint-bernard.fr/> et en allant sous l'onglet urbanisme, vous pouvez accéder à toutes les informations sur l'élaboration du PLU.

Par ailleurs il existe une version papier des lettres d'information sur l'élaboration du PLU et des informations complémentaires se trouvent en mairie.

Le nouveau site internet de la Mairie

<http://www.menthon-saint-bernard.fr>

Depuis début avril, un nouveau site internet municipal a été mis en ligne. Plus ergonomique et convi-

vial, ce nouveau site internet présente quelques nouveautés par rapport à l'ancien, offre une administration plus

simple et permet ainsi d'y insérer des informations plus réactives.



A noter : un onglet spécial « suivi et informations sur la révision du POS pour élaborer un PLU » dans la rubrique « urbanisme »

Pour la parfaite information de chacun, vous pouvez retrouver dans cette rubrique l'ensemble des documents et des informations relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cet onglet demeurera actif pendant toute la durée de la procédure.

Retrouvez dans l'agenda de la page d'accueil, les dates des manifestations à venir sur la Commune...

... Et dans la rubrique « La vie menthonnaise en images » les photos des animations de l'année.

La nouvelle adresse courriel de la Mairie :

accueil@mairie-menthon.fr

ainsi que celle de la Police Municipale :

police.municipale@mairie-menthon.fr

Accueil	
Conseil Municipal et intercommunalité	
Personnel municipal	
Démarches administratives	
Vie pratique	
Education et jeunesse	
Social, personnes âgées	
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et information sur la révision du POS pour élaborer un PLU - 2014 Présentation de l'urbanisme Le Plan d'Occupation des Sols Demandes d'autorisation d'urbanisme Le Plan de Prévention des Risques Naturels
Associations	
Tourisme, loisirs et festivités	

Agenda

< Juillet > < 2015 >
Aujourd'hui

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

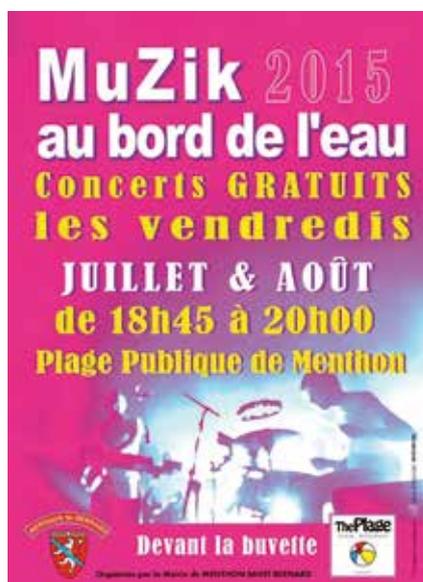
- 03-07 2015 **Mini boom pour les minots**
- 10-07 2015 **Muzik au bord de l'eau**
- 13-07 2015 **Bal Fête Nationale**
- 17-07 2015 **Muzik au bord de l'eau**
- 24-07 2015 **Muzik au bord de l'eau**

Les événements de l'année à Menthon

MUZIK AU BORD DE L'EAU

Créée en 2009 par Renaud Kressmann, conseiller municipal, cet événement musical permet à des groupes de styles variés de se produire sur un podium installé à la plage de Menthon-Saint-Bernard pendant les mois de juillet et août.

Le succès de cette 6^e édition confirme et conforte le bien-fondé de ces rendez-vous musicaux de l'été.



A ceci s'ajoute un concert et une aubade de l'Ecole de Musique de Brunstatt, au port de Menthon-Saint-Bernard, dont c'était le 20^e anniversaire du stage de musique au Pavillon des Fleurs.

Brunstatt et du maire de Menthon-Saint-Bernard : Antoine de Menthon.

Rendez-vous le vendredi 10 juillet prochain pour l'ouverture de la 7^e édition.

Une plaque commémorative fut dévoilée en présence des représentants de la municipalité de



CONCERT DE LA FANFARE DU 27^e BCA

Le 11 juillet 2014, la commune a eu le plaisir d'accueillir la Fanfare du 27^e B.C.A.

Les badauds ont d'abord pu profiter de leurs talents musicaux sur la Place de l'Eglise dans la matinée, puis un spectacle a été donné dans la cour du Château.

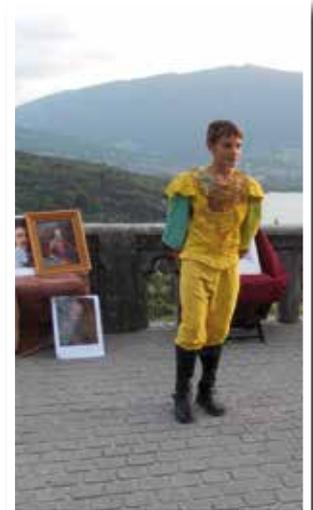


Les événements de l'année à Menthon

SPECTACLES AU CHÂTEAU



Après le spectacle "Les Allobroges" présenté en 2014, la troupe de jeunes acteurs et danseurs "Les Etincelles" nous propose cet été 2015 un nouveau spectacle "Le Roi Arthur" les 28 et 30 juillet ainsi que les 4 et 6 août dès 19 h 30.



L'APRÈS-MIDI DES "JOURNÉES DU PATRIMOINE 2014"

Notre commune participe depuis quelques années aux traditionnelles Journées du Patrimoine en organisant sur l'après-midi du samedi un circuit pédestre autour d'un thème.

Ce 20 septembre 2014, ce circuit faisait déambuler un groupe, de plus en plus

nombreux chaque année, sur le thème : "Hôtels d'hier et d'aujourd'hui".

Après une introduction sur la naissance et l'évolution du tourisme de notre village, nous nous sommes dirigés vers l'ancien hôtel de La Source, Le Palace de Menthon, le Pavillon des Fleurs

(ancien café glacier Portier), puis l'hôtel Beauséjour où une collation clôturait, dans une ambiance champêtre et conviviale, ce périple culturel.

Rendez-vous le samedi 19 septembre prochain pour un autre itinéraire sur un nouveau thème.



Les événements de l'année à Menthon

LE THÉÂTRE ... UNE TRADITION MENTHONNAISE !

La tradition théâtrale à Menthon-Saint-Bernard est apparue vers les années 1934/1935.

Effectivement, c'est à cette époque que Mademoiselle Marie-Thérèse Chappaz, de la villa Genko, a démarré une activité appelée alors "Les Séances Récréatives", avec l'aide de religieuses.

Ces séances récréatives se déroulaient au petit théâtre de la salle paroissiale, et attiraient une belle affluence. Certains de nos menthonnais peuvent d'ailleurs encore en témoigner !



Et puis, la conjonction des normes d'accueil du public et l'évolution des habitudes de vie et de loisirs ont contribué à la disparition de ces représentations théâtrales dans les années 1970/1980.

En revanche, l'activité théâtrale a perduré grâce à l'école de théâtre du Centre d'Animation de Menthon (CAM) qui accueille aujourd'hui près de 34 jeunes de 7 ans à 17 ans sur 3 niveaux.

La commission culture de la municipalité de Menthon-Saint-Bernard a souhaité faire renaître cette tradition de spectacle de scène si vivante et si sympathique en s'appuyant sur les potentialités d'utilisation de la salle du Clos Chevallier et l'attrait que suscite aujourd'hui le spectacle vivant dont le théâtre.



Pour inaugurer cette initiative, la pièce "Vive les mariées" s'est déroulée le 29 novembre dernier grâce à la complicité d'un comédien menthonnais de la troupe "Les Têtes de l'Art 74" d'Annecy.

Cette soirée de comédie fut un succès puisqu'elle a séduit près de 200 premiers spectateurs.

Motivée par la réussite de ce premier essai et encouragée par les réactions favorables, la commission culture a souhaité organiser, en partenariat avec le CAM, une seconde représentation.

A cette occasion, nous avons naturellement voulu promouvoir l'école de théâtre du CAM et plus particulièrement la troupe "Comm'Il aqua" dirigée par Hélène Lenoir, composée de 7 jeunes (3 de Saint-Jorioz, 1 de Faverges et 3 de Menthon-Saint-Bernard) qui possèdent déjà 4 à 5 ans de pratique.

Depuis le mois de septembre ces jeunes amateurs ont préparé une pièce, inspirée de celle d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, et rebaptisée "Notre Aire de Famille".

Leur première représentation avait convaincu le public de Saint-Jorioz le vendredi 6 mars dernier.

Nous avons donc été ravis d'accueillir cette jeune troupe au Clos Chevallier afin qu'elle réédite sa prestation le vendredi 8 mai.

Convaincue qu'il existe un public potentiel, menthonnais ou des environs, pour venir apprécier des créations théâtrales, la municipalité souhaite poursuivre cette initiative afin de proposer des soirées "récréatives" à consommer sur place, dans cette salle de théâtre éphémère du Clos Chevallier.



Les événements de l'année à Menthon

60' AVEC ALEXIS PINTURAUULT

Sur une idée de Marc Veyrat, cuisinier étoilé, et Jérôme Gretz, Maire-Adjoint ; et organisé par France Menu, ancienne Maire-Adjointe, "60' avec..." a vu le jour le 3 décembre 2009.

Honneur oblige, le premier invité fut Marc Veyrat. D'autres personnalités se succédèrent : Etienne Perruchon, Anne Paccard, Jeanne Brousse, Edgar Gros-piron, Yan Zoritchak, le Colonel Gouriou du 27^e BCA, Charlyne Bise.

Le 9^e invité est "un enfant du pays" : Alexis Pinturault.

Son entrée déclenche des applaudissements soutenus. Et tradition de cet événement, Charlyne Bise, la précédente invitée accueille la nouvelle personnalité et lui offre un cadeau.

Interviewé par Serge Delemontex, Alexis (24 ans cette année) est revenu sur ses premières années jusqu'à aujourd'hui.

Bien qu'initié au ski alpin dès l'âge de 2 ans par sa maman, Hege, Alexis éprouve de l'attrance pour d'autres disciplines sportives : foot, tennis, sport de combat.

Compte tenu de l'activité hôtelière de son père, Claude, Alexis alterne les périodes estivales à Menthon et hivernales à Courchevel. Cette situation favorise naturellement la pratique du ski alpin et l'envie de gagner, chevillée au corps et au mental d'Alexis, développe l'esprit de compétition.



Dès lors, vers 13-14 ans, il intègre le collège de Bozel. Si l'emploi du temps s'organise autour de la pratique du ski de compétition, il prévoit aussi l'obligation d'apprendre et de retenir ses "chapitres". Il se souvient alors de la bienveillance de ses parents sur le suivi de ses études.

Les vacances estivales menthonnaises sont propices au foot, tennis et sports nautiques.

Sa seconde, première et terminale se déroulent au lycée sport études d'Albertville. Elles sont couronnées par une réussite au BAC S à 19 ans.

Puis tout s'enchaîne : entrée en Equipe de France, 1^{re} victoire en Coupe du Monde à Val d'Isère, Championnat du Monde à Schladming (22 ans) : pas de podium mais plusieurs 6^{es} places (4 top 6), et ses premiers Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi 2014 auréolés d'une médaille de bronze en Géant (23 ans).

Skieur alpin polyvalent (Slalom, Géant, Descente), Alexis souligne la nécessité absolue d'une préparation physique intense pour éviter les incidents musculaires.

Serge Delemontex passe ensuite le micro à l'auditoire venu nombreux. Parmi ce public, beaucoup de jeunes supporters d'Alexis.

Celui-ci se prête volontiers et aisément au jeu des questions/réponses, puis aux demandes d'autographes sur le stand du Fan Club.

Un buffet clôture cette rencontre. Autre tradition respectée, des préparations culinaires, réalisées par les conseillers ou conseillers municipaux, agrémentent ce buffet.



SANS OUBLIER LES TRADITIONNELS MOMENTS DE PARTAGE....

...le repas des anciens ... et la galette des rois

Menthon en 1915

De très nombreux Mentonnais ont été mobilisés en août 1914, lors de la déclaration de guerre.

Au fil des séances du Conseil Municipal de l'année 1915, la guerre est évoquée à plusieurs reprises ; sans pour autant faire état des 17 premiers Mentonnais Morts pour la France (1) entre août 1914 et la fin de l'année 1915. Il faudra attendre l'année 1916 pour que le Conseil Municipal évoque les Morts pour la France, au détour d'une délibération relative aux bouilleurs de cru !!!

Le **14 février 1915**, le Conseil Municipal constate l'absence de deux conseillers municipaux : Jean-Marie PORTIER et Joseph PORTIER, mobilisés.

Au cours de cette séance, Monsieur le Maire, Philibert d'Orlyé, rappelle la délibération du 8 novembre 1914 autorisant une souscription à faire dans la Commune "pour nos soldats blessés ou en activité de service, les indigents des départements envahis, pour les Belges alliés dont le sol est occupé et dévasté par l'ennemi et secours aux prisonniers de guerre". Il constate que cette souscription a produit la somme de 1.426,65 Francs et a été répartie de la façon suivante :

- Croix Rouge Française de secours aux blessés (Annecy) : 150 Francs
- Association des Dames Françaises (Annecy) : 150 Francs
- Monsieur Léon Bourgeois, Sénateur et Président du Comité de secours des départements envahis : 300 Francs
- Monsieur Mulatier, Consul de Belgique à Lyon : 300 Francs

- Monsieur l'Intendant Militaire d'Annecy pour vêtements chauds aux soldats mobilisés du 30^e de ligne, du 11^e Chasseurs et de leurs réserves : 300 Francs
- Comité de secours d'Annecy pour les prisonniers de guerre : 226,65 Francs

Par ailleurs, Monsieur le Maire adresse à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Menthon ses félicitations pour le secours donné dernièrement à ses 32 sapeurs-pompiers mobilisés.

Le **30 mai 1915**, le Conseil Municipal,

- 1 - vu le compte administratif de l'exercice 1914, les lois, ordonnances royales, instructions ministérielles et les pièces comptables, arrête ledit compte à un excédent de 12.919,04 Francs ;
- 2 - décide que l'allocation de 127,45 Francs faite à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers sera affectée à l'achat et à l'entretien du matériel et de la tenue d'incendie.

Le **14 novembre 1915**, le Conseil Municipal décide l'inscription d'urgence à l'assistance médicale gratuite de la jeune Décarreau Jeanne, Marguerite âgée de trois ans, fille de Décarreau

Etienne, mobilisé, dont l'état maladif demandait des secours immédiats.

Lors de cette même séance, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer sans nouvelles modifications le bail du presbytère à intervenir avec le Curé Grange, nouveau desservant, suite au décès du Curé Alphonse Terrier. Il précise que seul l'article 4 doit être supprimé : cet article prévoyait la suppression, aujourd'hui (14 nov. 1915) exécutée du passage aérien (appelé le "pontet") qui reliait le presbytère à l'église.

Enfin, à la demande de Monsieur Louis Varrey, commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Menthon, le Conseil Municipal autorise Monsieur Louis Jacob, trésorier de la Compagnie, à percevoir la somme de 100 Francs inscrite au budget primitif de la commune qui sera adressée, à titre de secours, aux pompiers de la Compagnie de Menthon actuellement mobilisés aux armées.

(1) : au cours de cette Première Guerre Mondiale, Menthon comptera 30 Morts pour la France.

